



POUR UNE RÉPUBLIQUE CULTURELLE DÉCENTRALISÉE

L'engagement solidaire des collectivités territoriales

2012
Acte II

Le DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE, le soutien aux arts et l'attention à la possibilité pour chaque citoyen d'y accéder sont au cœur de l'exigence démocratique. Vigilantes au nécessaire soutien à la culture, les associations de collectivités territoriales ici signataires affirment leur ambition commune de co-élaborer leurs politiques culturelles, entre elles et avec un ministère de la Culture doté de moyens à la hauteur de son rôle régalien. Car, au-delà de leur responsabilité sur leurs territoires respectifs, toutes les collectivités contribuent à la définition et à la mise en œuvre des politiques culturelles nationales.

Le contexte est difficile, les contraintes budgétaires lourdes. Un approfondissement de la décentralisation culturelle efficace et rigoureux s'avère dès lors nécessaire dans le cadre du rétablissement de la clause de compétence générale (supprimée pour les départements et les régions dans la réforme territoriale de 2010), qui procède de la légitimité politique plénière de chaque niveau de collectivité territoriale. C'est ensemble que nous pourrons franchir les futures et nécessaires étapes, en organisant au niveau territorial la concertation sur le rôle de chacun et en défendant les co-financements qui sont l'un des outils principaux de nos politiques culturelles.

Chantiers de réflexion et d'action. Afin de veiller à ce que personne, que ce soit dans les villes, en territoire rural ou dans les périphéries urbaines, ne soit empêché d'exercer sa liberté culturelle, c'est ensemble et par un travail concerté, concret et régulier, que les associations d'élus signataires s'engagent dès ce jour dans plusieurs chantiers prioritaires :

- dynamiser et valoriser le dense tissu des équipements culturels légué par 50 ans de politiques culturelles,
- accompagner les processus de concertation territoriale entre les collectivités, l'Etat et la société civile respectueux des spécificités des territoires, dans leur histoire comme dans leur géographie,
- porter une attention renouvelée aux pratiques en amateur, en plein essor, dans la perspective de mettre les arts et la culture au cœur de l'émancipation citoyenne,
- remettre en chantier, sous l'égide des ministères de l'Education nationale et de la Culture, une indispensable éducation artistique et culturelle à l'école,
- mettre en œuvre des déclinaisons territoriales du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

Bien d'autres chantiers plus spécifiques relèvent en tout et en partie de la responsabilité culturelle des collectivités territoriales, que ce soit la lecture publique, le cinéma, les musiques actuelles, les arts visuels, le patrimoine ou l'enseignement artistique initial et supérieur... Nous serons attentifs à chacune de ces dimensions de la vitalité des arts et de la culture en ayant présents à l'esprit les nouveaux impératifs que sont la dimension européenne, la mutation numérique, le développement durable et le respect de la diversité.

Dans l'esprit de la Déclaration d'Avignon 2010 et avec la profonde volonté de participer à un nouvel acte de la décentralisation culturelle, nous nous engageons par cette déclaration à œuvrer ensemble à l'invention de l'avenir des politiques publiques culturelles. Il en va du dynamisme de notre pays, lequel prend sa source dans la fertilité d'un imaginaire partagé. Un partage que nous souhaitons approfondir et généraliser.

Avignon, le 16 juillet 2012

